

*Article 31 du Règlement***L'ENVIRONNEMENT**

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, l'une des dernières déclarations de l'ancien ministre de l'Environnement disait que le Canada avait pour objectif de stabiliser le taux d'émissions de dioxyde de carbone d'ici à l'an 2000.

Le vendredi 18 mai 1990, le ministre des Forêts nous a garanti à tous que cet engagement du ministre était un engagement gouvernemental. Pourtant, mercredi dernier, le premier ministre a parlé sans conviction de la stabilisation des émissions de dioxyde de carbone. Jeudi, le nouveau ministre de l'Environnement, qui occupe cette fonction à temps partiel, a réfuté cet engagement, alors que vendredi le ministre des Forêts réaffirmait l'engagement du gouvernement à cet égard. Et on se demande pourquoi les Canadiens ont de la difficulté à s'y retrouver.

Nous pressons le nouveau ministre de l'Environnement d'énoncer clairement à la Chambre la position du gouvernement relativement aux émissions de dioxyde de carbone et d'en informer les Canadiens.

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Le 6 novembre 1989, monsieur le Président, la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-21 qui renferme les modifications qu'il était très nécessaire d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage.

Les modifications prévoient notamment une hausse de 45 p. 100 du financement de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre ayant pour objet d'augmenter les activités de formation et de perfectionnement professionnel au Canada, et d'accroître également la qualité et la pertinence de cette formation.

Or, depuis sept mois, cette mesure est l'enjeu d'une lutte de pouvoir politique bien mal inspirée. Ceux qui jouent à ce jeu-là savent-ils que ce retard a déjà des répercussions régionales?

Dans ma seule circonscription, celle de Sarnia—Lambton, l'aide accordée dans le cadre du programme de création d'emplois est encore dans les limbes tandis que les candidats au programme d'encouragement à l'activité indépendante attendent impatiemment l'adoption du projet de loi C-21.

Je dis aux députés d'en face et aux membres de l'autre endroit: «Finissons par adopter cette mesure. Soucions-nous de l'intérêt général. Il y a beaucoup plus en jeu en l'occurrence qu'une simple lutte de pouvoir.»

[Français]

LE «GRAND RALLIT» DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL CHRIST-ROI

M. Marcel R. Tremblay (Québec—Est): Monsieur le Président, le 16 mai dernier, j'avais le plaisir d'informer cette Chambre d'une activité mise de l'avant par la Fondation de l'hôpital Christ-Roi, soit un «rallit» qui permettrait d'amasser des fonds pour doter l'hôpital d'un équipement médical supérieur.

Eh bien, monsieur le Président, c'est chose faite!

Ayant moi-même participé à cette course de lits au milieu de 700 coureurs, j'ai pu réaliser combien les gens étaient enthousiastes et volontaires lorsqu'il s'agit d'un objectif si louable.

En effet, monsieur le Président, grâce au travail acharné de 1 000 bénévoles et à l'encouragement soutenu de 5 000 personnes tout au long du parcours, cet événement fut un énorme succès.

À preuve, l'objectif de 100 000 \$ est atteint.

Merci à la présidente de cette fondation, M^{me} Louise Roy et merci, au nom des bénéficiaires de l'hôpital Christ-Roi, à tous ceux et celles qui ont su faire de cette initiative, une réalité.

Bravo, et à l'an prochain!

* * *

[Traduction]

L'IMMIGRATION

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, la semaine dernière, le Conseil économique du Canada a déclaré aux membres du Comité permanent de l'immigration que, même si les données n'étaient pas complètes, les retombées économiques de l'immigration étaient négligeables.

On laissait entendre que l'apport des immigrants ne compensait pas les nombreux problèmes qu'ils sont censés causer comme l'engorgement de l'infrastructure sociale, la baisse des salaires, l'accroissement de la concurrence sur le marché du travail, les tensions sociales, la hausse des frais de scolarité et tous les autres maux qu'un gouvernement léthargique, qui cherche un bouc émissaire, voudrait attribuer aux néo-Canadiens.

Or, les données contredisent cette version des faits. En 1988-1989, le nombre total d'immigrants ne représentait que 0,61 p. 100 de la population canadienne. Au cours des quatre dernières années, ce pourcentage a été respectivement de 0,59, 0,39, 0,33 et 0,35 p. 100. Si nous faisons abstraction de l'émigration, nous constatons que, ces quatre dernières années, le nombre total d'immigrants